Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_4-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 27 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (16) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Ronan LE DELEZIR, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Jeanne DREANO.

Absents donnant pouvoir (2) : Yoann GREZEL avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Sandra LE BIHAN.

Absents excusés (4) : André LE CHAPELAIN, Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LOIZIC

Conseillers en exercice : 22	Présents : 16	Votants : 18

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-1-4 Morbihan Habitat : convention de gestion des logements sociaux communaux

Rapporteur Jean Loïc BONNEMAINS

ANNEXE : Convention de gestion

La convention de gestion des logements sociaux communaux est arrivée à échéance. Il est proposé aux élus de la renouveler pour une année, soit jusqu'au 31décembre 2026.
Pour rappel, Morbihan Habitat gère 16 logements dans les résidences communales suivantes :

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_4-DE

- Résidence NAPOLEON - 4 logements : 2 type 2, 1 type 1 bis et type 1
- Résidence 6 rue Pasteur - 2 logements : 1 type 3 et 1 type1 bis
- Résidence RIO - 4 logements : type 1 bis
- Résidence de la Fontaine - 3 logements : 1 type 2 et 2 type 3
- Résidence LA POSTE - 1 logement : type T4
- Résidence 6 Place René le MENE - 2 logements : 1 type T2 et 1 type T1 bis

Le mandataire, Morbihan Habitat est notamment chargé des missions suivantes qui sont détaillées dans la convention :

- gestion locative,
- gestion immobilière,
- gestion financière.

La rémunération des honoraires de gestion mensuels de Morbihan Habitat s'élève à 30 € HT / logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE pouvoir au Maire pour signer la convention de gestion ci-annexée pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2026.

18 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LOIZIC